



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu du CTSD du 20 novembre 2014

Le CTSD de ce jour était présidé par Mme Weltzer

1. Déclarations liminaires

La déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67 est à lire en document joint.

Réponses de la DASEN :

- GT Directeurs : la date sera fixée rapidement
- Indicateurs Education Prioritaire : Le taux de retard en 6^{ème} (opposé au taux d'enfants scolarisés en ZUS) peut être minoré, mais ne sera pas éliminé. Certaines écoles se situant en ZUS mais hors Education Prioritaire bénéficient d'une attention particulière depuis quelques années. Leurs situations sont connues et elles bénéficient parfois, dans la mesure du possible, d'enseignants ou de temps de décharge supplémentaires. Cependant, la notion de REP ou de REP+ induit de fait la notion de Réseau, or ces écoles ne font pas partie d'un réseau.

Pour le SNUipp-FSU 67, l'attention particulière ne doit pas être portée uniquement en termes de moyens humains !

N'oublions pas que les enseignants en REP ou REP+ bénéficient d'une indemnité à laquelle ne peuvent pas prétendre les écoles réputées difficiles mais hors Education Prioritaire.

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé qu'en fonctionnant à moyens constants, la carte scolaire sera très difficile cette année : comment gérer la balance entre les moyens alloués à toutes les écoles et les moyens alloués aux REP et REP+ ?

La **DGESCO** met en place une enquête sur l'impact des rythmes. Les IEN s'adresseront aux collègues lors de leurs inspections ou lors des réunions de directeurs. La synthèse académique doit remonter au 20 janvier. Le questionnaire est le suivant :

- « La nouvelle organisation a-t-elle permis aux enseignants :
- de réorganiser l'emploi du temps sur la semaine et sur la période ;
 - de donner une juste place à tous les domaines d'enseignement de l'Ecole Primaire ;
 - de mettre en place un projet d'équipe, un travail sur l'interdisciplinarité ;
 - de répartir les temps d'apprentissages aux moments propices de la journée ;
 - de proposer les 3 types d'activités prévues pour les APC ;
 - d'articuler projet d'école, projets de classes et activités périscolaires. »

Le SNUipp-FSU 67 a demandé la garantie que les réponses à ce questionnaire ne constitueraient pas une charge de travail supplémentaire pour les directeurs.

2. Approbation du PV du CTSD du 3 septembre 2014

3. Bilan de rentrée

Le SNUipp-FSU 67 a demandé les taux d'élèves scolarisés dans le privé ou instruits à domicile, après avoir noté des pertes d'élèves d'une année sur l'autre dans le public.

4. Point divers :

- Personnels de remplacement ou personnels en service partagé qui effectuent un sur-service : Il a été répondu au SNUipp-FSU 67 qu'une comptabilité sera effectuée dans chaque circonscription. Ce service dépassé donnerait lieu, a priori, à une libération des collègues en fin d'année scolaire, ils partiraient plus tôt que les autres en congés.